



TRAVAUX DE RÉNOVATION : ENCORE PLUS VITE ET PLUS LOIN **doublément des aides de la CCPMB et** **BONUS de 50% jusqu'au 31 octobre 2023**

Depuis le 1^{er} juillet, les aides accordées par la CCPMB pour les travaux de rénovation **sont doublées** pour aider plus encore les propriétaires à réaliser ces travaux.

Pour aller encore plus loin et plus vite, la CCPMB encourage les propriétaires à agir rapidement en appliquant un bonus de 50 % jusqu'au 31 octobre 2023 et si les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2024. L'aide versée peut ainsi s'élever à 12 000 euros en fonction du nombre de postes de travaux. Les travaux pris en charge incluent l'isolation des murs, du toit, du plancher bas ainsi que le remplacement des menuiseries.

	Avant le 1 ^{er} juillet 2023	Depuis le 1 ^{er} juillet 2023	Bonus supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2023
1 poste de travaux	1 000 €	2 000 €	3 000 €
2 postes de travaux	2 000 €	4 000 €	6 000 €
3 postes de travaux	3 000 €	6 000 €	9 000 €
4 postes de travaux	4 000 €	8 000 €	12 000 €

Plus d'informations sur : ccpmb.fr/doublement-caserenov

